

## COMMUNE DE RENNEMOULIN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-deux, le six avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Monsieur Arnaud Hourdin, Maire.

**Etaient présents :** Messieurs, Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, François-Xavier SCHÜTZ, Laurent CLAVEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS,

**Conseillers absents excusés :** Fleur SERVANT, Bertrand DELHOTEL, Florence GADALA (pouvoir à Arnaud HOURDIN),

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de séance :** Sylvain AGUIRRE

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023**

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2023 est approuvé et signé par les membres présents.

#### **DCM n°05-2023**

#### **SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF AU SEIN DE LA MAIRIE DE RENNEMOULIN**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
- Vu le budget primitif 2023 de la commune de Rennemoulin.

**Considérant** les besoins de remplacement de Madame Joana ARAUJO BARBOSA, secrétaire de mairie,

#### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La signature d'une convention de mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le remplacement ou l'accompagnement de la secrétaire de mairie pour 3 ans, au tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de gestion, soit 39 euros par heure de travail en 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **adopte** la proposition du Maire

#### **DCM n° 06-2023**

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal,

- après s'être assuré que le Receveur Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,
- considérant que les opérations sont régulières,
- considérant que le compte de gestion 2022 fait ressortir les résultats suivants :

- résultat section fonctionnement : excédent : + 31 150.58 €
- résultat section investissement : excédent : + 5 055.97 €

Soit

- un résultat de clôture de la section de fonctionnement de : + 98 378,43€
- un résultat de clôture de la section d'investissement de : + 31 510,83€
- Donc un résultat de clôture cumulé de **129 889.26 €**

- après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

**DIT** qu'il n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**DCM n°07-2023**

**APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur AGUIRRE, Monsieur HOURDIN, maire, s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2022 en vertu de l'article L2121-14 du CGCT,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,
- considérant que Monsieur HOURDIN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,
- procédant au règlement définitif du budget 2022,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité

**CONSTATE ET APPROUVE** les résultats des différentes sections budgétaires tels qu'ils sont présentés dans le tableau annexé à la présente :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de l'exercice :	+ 175 172,27€
Dépenses de l'exercice :	- 144 021.69€
Excédent 2021 reporté :	<u>+67 227.85€</u>
Excédent de clôture	98 378.43€
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes de l'exercice :	+49 538.01€

Dépenses de l'exercice :	-44 482.04€
Excédent d'investissement 2021 reporté :	<u>+26 454.86€</u>
Excédent de clôture :	31 510.83€
<b>EXCEDENT DE CLOTURE réel</b>	<b>129 889.26€</b>

Restes à réaliser :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement 15 100 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement 0 €

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **DCM n°08-2023**

#### **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :**

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion et constaté les résultats d'exécution suivants :

- ▶ Excédent de la section d'investissement : ..... 5 055.97 €
- ▶ Excédent de la section de fonctionnement : ..... 31 150.58 €
- Soit un excédent global de l'exercice de ..... 36 206.55 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section d'investissement : 26 454.86 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de : 67 227.85 €

Soit un excédent global de € 129 889.26€

Pour mémoire : restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 15 100€

Recettes : 0€

- - Sachant que les besoins de financement de la section d'investissement, sont de 0 €

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote à l'unanimité l'affectation des résultats sur le budget primitif 2023 ci-dessous :

- Compte R001 (Excédent investissement reporté)..... 31 510.83 €
- Compte 1068 (affectation à la section investissement) ..... 0 €
- Compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) ..... 98 378.43 €
- 129 889.26 €**

### **DCM n°09-2023**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Sont votées 9 votes pour et une abstention (M. Laurent Clavel) les subventions données aux associations suivantes :

**ARP-NRB** (Association Renaissance du Patrimoine de Noisy le Roi-Rennemoulin-Bailly) : 300 €  
**ACE** (Association Cadres et Emploi) : 250 €  
**Souvenir Français** (Comité Bailly-Noisy-Rennemoulin) : 150 €

**DCM n°10-2023**  
**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire sur la philosophie générale du budget, et le rapport détaillé sur le projet de budget pour l'année 2023

**VOTE à l'unanimité**, le Budget Primitif 2023, qui, avec reprise de l'affectation des résultats de l'exercice 2022, s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement ..... 288 709.17 €
- Section d'investissement ..... 196 273.02 €
- Total général..... 484 982.19 €

**DCM n°11-2023**  
**TAXES FISCALES COMMUNALES 2023**

Le Conseil municipal,

- vu le Code général des collectivités territoriales,  
- vu l'état fiscal 1259 communiqué par les services fiscaux,  
- vu les besoins de financement nécessaires à l'équilibre du budget 2023 tels qu'ils résultent des explications données par Monsieur le maire dans le cadre de la présentation de celui-ci,

**ADOpte à l'unanimité**, les taux des taxes communales pour l'année 2023

<b>Libellé</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant En euros</b>
Taxe Foncière (Bâti).....	254 160	20.33	55 298
Taxe Foncière (Non Bâti) .....	9 316	62.20	6 158
Taux Taxe Habitation	5 122	10.39	5 122
<b>TOTAL :</b>			<b>66 578</b>

**Totalisation des ressources Fiscales prévisionnelles pour 2023 :**

- Taxes à taux voté : 66 578€
  - Allocations compensatrices : 567€
  - Versement du coefficient correcteur : 2 504€
- Montant Total prévisionnel : 69 649€**